

## CONSEIL DE COMMUNAUTE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 mars 2016, à 20h00

L'an 2016, le 21 mars à 20h00, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud s'est réuni au 1 rue des Alpes à Ottmarsheim, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine LAEMLIN, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 16 mars 2016.

### Etaient présents :

M.	MUNCK	Marc
M.	BEHE	Jean-Marie
M.	KASTLER	Raymond
M.	BRENDER	Frédéric
Mme	ZANINETTI	Edith
Mme	MANA	Linda
Mme	LAEMLIN	Martine
M.	HATTENBERGER	Jean-Maurice
M.	HUARD	Claude
M.	ENGASSER	Thierry
M.	MOEBEL	Raymond
Mme	HANIFA	Aurélie
M.	VONFELT	Jean-Luc
M.	HEITZ	Francis
M.	GRUNENWALD	Éric
M.	LE GAC	Armand
M.	URICHER	Clément
Mme	TALLEUX	Carole

### Etaient absents excusés :

M.	VOGEL	Cyrille	a donné procuration à M. LE GAC
Mme	GLADINIE-NILLY	Simone	a donné procuration à M. MUNCK
Mme	CHRETIEN-BRODHAG	Francine	a donné procuration à M. BEHE
M.	WADEL	Alain	a donné procuration à M. LAEMLIN
M.	ONIMUS	Roland	a donné procuration à M. KASTLER
Mme	SAUPIN	Lila	a donné procuration à M. ENGASSER

### Assistaient en outre :

M.	SASSO	Luc	Directeur des services
Mme	KARSCH	Nathalie	Directrice adjointe

## **Ordre du jour**

- 1- Désignation du secrétaire de séance**
  
- 2- Approbation du procès-verbal du 29 février 2016**
  
- 3- Budget principal**
  - a. Approbation du compte administratif 2015**
  - b. Approbation du compte de gestion 2015**
  - c. Affectation des résultats**
  - d. Fixation des taux**
  - e. Fixation des attributions de compensation**
  - f. Budget primitif principal 2016**
  
- 4- Budget annexe ZA gare de Bantzenheim**
  - a. Approbation du compte administratif 2015**
  - b. Approbation du compte de gestion 2015**
  - c. Budget primitif principal 2016**
  
- 5- Zone d'activités Gare de Bantzenheim: cession de terrain**
  
- 6- Informations et divers**

## **1- Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil communautaire désigne, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, Madame Nathalie KARSCH.

## **2- Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 février 2016**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 février 2016.**

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Avant de passer aux questions budgétaires, Madame LAEMLIN informe les membres du Conseil que le préfet a notifié l'arrêté portant sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud.

Le Conseil Communautaire et les communes doivent émettre un avis sur ce projet dans les 75 jours à compter de cette notification.

Elle ajoute que les six maires ont rencontré Messieurs BOCKEL et BECHT dans le cadre d'une réunion informelle.

## **3- Budget principal**

### **a. Approbation du compte administratif 2015**

La Présidente donne la parole à M. Luc SASSO qui présente le compte administratif et le budget primitif au travers d'un diaporama joint en annexe. Il évoque notamment le contexte économique et législatif dans lequel s'inscrit le réalisé 2015 et les prévisions 2016, en décrit les grandes lignes, les évolutions les plus importantes et notamment l'impact des mesures gouvernementales ainsi que celui du nouveau contrat passé avec la SPL pour la gestion du périscolaire.

Il commente ensuite les comptes présentés par chapitres et articles.

Madame LAEMLIN quitte la salle.

La présidence étant assurée par M. Marc MUNCK, premier vice-président, le Conseil arrête les comptes de l'exercice 2015 aux chiffres ci-après :

DETAIL	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>DEPENSES</b>	<b>- 15.208.582,48 €</b>	<b>- 1.437.428,58 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>+ 16.349.623,91 €</b>	<b>+ 2.850.590,78 €</b>
<b>Reports de l'exercice 2014 en fonctionnement</b>	<b>+ 467.389,01 €</b>	
<b>Reports de l'exercice 2014 en investissement</b>		<b>+ 43.550,06 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2016</b>		<b>- 190.485,66 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 1.608.430,44 €</b>	<b>1.266.226,60 €</b>

Hors de la présence de Mme LAEMLIN, Présidente de la Communauté de communes,

**Le Conseil de communauté, sous la présidence de M. MUNCK,**

- **APPROUVE le compte administratif 2015.**

**POUR : 24**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

### **b. Approbation du compte de gestion 2015**

Réuni le 21 mars 2016, sous la présidence de sa Présidente, Mme Martine LAEMLIN, le Conseil de communauté, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris, dans les écritures, les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015,**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.**

**POUR : 24**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**CONTRE : 0**

### **c. Affectation des résultats**

L'arrêté des comptes 2015 permet de déterminer :

- Le résultat 2015 de la section de fonctionnement,
- Le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement,
- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2016.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2016 de la section d'investissement.  
La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations:

#### **Détermination du résultat de la section de fonctionnement**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 15.208.582,48 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>+ 16.349.623,91 €</b>
<b>Report de l'exercice 2014 (002)</b>	<b>+ 467.389,01€</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 1.608.430,44 €</b>

#### **Détermination du résultat de la section d'investissement**

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>- 1.437.428,58 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>+ 2.850.590,78 €</b>
<b>Report de l'exercice 2014 (001)</b>	<b>+ 43.550,06 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 1.456.712,26 €</b>

#### **Restes à réaliser**

<b>Dépenses</b>	<b>- 190.485,66 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>0 €</b>
<b>Solde</b>	

Le résultat de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, est excédentaire.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé :	1.608.430,44 €
- Compte 002	
Résultat de fonctionnement reporté :	0 €
- Compte 001 (recettes)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	1.456.712,26 €

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

**Article 1068**

**Excédent de fonctionnement capitalisé : 1.608.430,44 €**

**Compte 002**

**Résultat de fonctionnement reporté : 0 €**

**Compte 001 (recettes)**

**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1.456.712,26 €**

**POUR : 24**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

**d. Fixation des taux**

Il est proposé au Conseil de communauté de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : **9,58 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **0,460 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **2,15 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **20,55 %**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères: **4,50 %**

Monsieur SASSO expose au Conseil que le Bureau de la Communauté de Communes, propose de mettre en place un mécanisme destiné à neutraliser les effets d'une éventuelle fusion avec M2A sur la fiscalité des ménages.

Il s'agit dans un premier temps d'augmenter les taux intercommunaux pour les mettre au niveau de ceux de la communauté d'agglomération.

Les communes baisseront les taux communaux dans les mêmes proportions de sorte que la pression fiscale reste inchangée pour le contribuable.

La Communauté de Communes compensera la perte de produit fiscal des communes par le versement d'attributions de compensation.

Monsieur VONFELT explique que ce principe a été retenu car la probabilité est grande pour que la Communauté de Communes fusionne avec M2A. Il convient de tenir compte de cette probabilité et de ne pas passer à côté de mesures favorables aux habitants.

Il est préférable de prendre ces mesures tant que les élus de la CCPFRS restent maîtres des décisions.

Monsieur MUNCK ajoute que le même mécanisme serait valable en cas de fusion avec C3F dont les taux sont supérieurs à ceux de la CCPFRS.

### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

#### **- VOTE les taux d'imposition suivants :**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>9,58 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties :</b>	<b>0,460 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties :</b>	<b>2,15 %</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	<b>20,55 %</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères:</b>	<b>4,50 %</b>

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 2 (Mme MANA, M. KASTLER)**

**CONTRE : 0**

### **e. Fixation des attributions de compensation**

Les attributions de compensation correspondent à la part de la fiscalité perçue par les communes avant le passage à la taxe professionnelle unique. Elles comprennent une part fixe arrêtée en 2003 au moment du passage de la Communauté en TPU et une part variable correspondant à la dotation de compensation sur la part salariale.

Pour 2016, il est proposé d'instituer un dispositif de neutralisation des effets de la fusion avec M2A sur la fiscalité des ménages, en augmentant le taux intercommunal, en baissant de manière concordante les taux communaux. Des attributions de compensation viennent alors compenser le manque à gagner des communes, tout en assurant la neutralité fiscale pour les habitants.

Pour être effective, cette révision des attributions de compensation doit être votée par le Conseil de communauté à la majorité des deux tiers, et par l'ensemble des conseils

municipaux des communes au vu du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (art.1609nonies C -V -1°bis).

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a émis un avis favorable.

Le montant total des attributions de compensation s'élèverait comme suit :

COMMUNES	Montant des ACTP 2015	Transfert de charges fiscales	Total
<b>BANTZENHEIM</b>	1.047.351,85 €	74.256,00 €	1.121.607,85 €
<b>CHALAMPE</b>	1.340.957,10 €	40.479,00 €	1.381.436,10 €
<b>HOMBOURG</b>	1.235.142,35 €	51.567,00 €	1.286.709,35 €
<b>NIFFER</b>	132.978,90 €	27.208,00 €	160.186,90 €
<b>OTTMARSHEIM</b>	2.488.094,10 €	83.201,00 €	2.571.295,10 €
<b>PETIT LANDAU</b>	216.562,70 €	34.254,00 €	250.816,70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6.461.087,00 €</b>	<b>310.965,00 €</b>	<b>6.772.052,00 €</b>

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges,**

- **APPROUVE la révision des attributions de compensation de la taxe professionnelle dont le montant est le suivant :**

COMMUNES	Montant des ACTP 2015	Neutralisation fiscale	Total
<b>BANTZENHEIM</b>	1.047.351,85 €	74.256,00 €	1.121.607,85 €
<b>CHALAMPE</b>	1.340.957,10 €	40.479,00 €	1.381.436,10 €
<b>HOMBOURG</b>	1.235.142,35 €	51.567,00 €	1.286.709,35 €
<b>NIFFER</b>	132.978,90 €	27.208,00 €	160.186,90 €
<b>OTTMARSHEIM</b>	2.488.094,10 €	83.201,00 €	2.571.295,10 €
<b>PETIT LANDAU</b>	216.562,70 €	34.254,00 €	250.816,70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6.461.087,00 €</b>	<b>310.965,00 €</b>	<b>6.772.052,00 €</b>

- **DIT que cette révision devra être approuvée par l'ensemble des conseils municipaux.**

**POUR : 24  
ABSTENTIONS : 0  
CONTRE : 0**



## **f. Budget primitif principal 2016**

Madame la Présidente présente le projet de budget primitif 2016, chapitre par chapitre.

Monsieur SASSO indique qu'il convient de rectifier, au chapitre 14 du projet de budget, une erreur matérielle figurant dans les documents budgétaires envoyés aux conseillers et de rajouter à ce chapitre un montant de 300 000 €.

Cette rectification effectuée, il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le budget primitif 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **16.421.423,00 €**
- Recettes de fonctionnement : **16.421.423,00 €**
  
- Dépenses d'investissement : **7.274.224,54 €**
- Recettes d'investissement : **7.274.224,54 €**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**- ADOPTE le budget primitif 2016, tel qu'il est présenté par sa Présidente.**

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 2 (Mme MANA, M. KASTLER)**

**CONTRE : 0**

## **4- Budget annexe ZA gare de Bantzenheim**

### **a. Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur SASSO présente le compte administratif 2015 du budget annexe de la ZA gare de Bantzenheim.

La section fonctionnement présente un total de dépenses de **641.592,68 €** HT composé des dépenses d'achat de terrain, d'études et de travaux.

Les dépenses sont équilibrées par une opération de variation de stock de terrains aménagés d'un montant de **641.592,76 €** HT dont la contrepartie est inscrite en dépenses d'investissement « terrains aménagés » pour un montant identique.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Madame LAEMLIN quitte la salle.

La présidence étant assurée par Monsieur MUNCK, Premier Vice-président, le Conseil arrête les comptes de l'exercice 2015 du budget annexe de la ZA de la gare de Bantzenheim aux chiffres ci-après :

DETAIL	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>DEPENSES</b>	641.592,68 €	641.592,76 €
<b>RECETTES</b>	641.592,76 €	

**Hors de la présence de Mme LAEMLIN, Présidente de la Communauté de communes,**

**Le Conseil de communauté, sous la présidence de M. MUNCK,**

**- APPROUVE le compte administratif 2015.**

**POUR : 23**

**ABSTENTION : 1 (M. BEHE)**

**CONTRE : 0**

### **b. Approbation du compte de gestion 2015**

Réuni le 21 mars 2016, sous la Présidence de sa Présidente, le Conseil de communauté, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris, dans les écritures, les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, du budget annexe de la ZA de la gare de Bantzenheim celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2015 du budget annexe de la ZA de la gare de Bantzenheim,**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.**

**POUR : 24**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

### **c. Budget primitif principal 2016**

Madame la Présidente présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe de la ZA gare de Bantzenheim.

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe de la ZA gare de Bantzenheim dont la balance générale s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	<b>1.730.592,76 €</b>
Recettes de fonctionnement :	<b>1.730.592,76 €</b>
Dépenses d'investissement :	<b>1.283.185,52 €</b>
Recettes d'investissement :	<b>1.283.185,52 €</b>

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**- ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe de la ZA gare de Bantzenheim tel qu'il lui est présenté par sa Présidente.**

**POUR : 23**

**ABSTENTION : 1 (M. BEHE)**

**CONTRE : 0**

### **5- Zone d'activités Gare de Bantzenheim: cession de terrain**

Madame LAEMLIN propose la vente du lot 6 de la Zone d'activités de la Gare de Bantzenheim tel que figurant au procès-verbal d'arpentage et au plan établi par Monsieur Éric HERNANDEZ, géomètre expert à Mulhouse, **d'une surface de 23,17 ares au prix de 70.104,00€ soixante-dix mille cent quatre euros Hors Taxes** (10,10 ares au prix de 2.800,00€ HT l'are soit 28.280,00€ HT et 13,07 ares au prix de 3 200 € HT l'are soit 41.824,00€ HT) aux associés de la SCI de la Hardt en cours de constitution, MM Pierre CORDIER, Ingrid GARTNER et Arnaud MERCIER, dont le projet de construction est prêt.

Elle propose de mandater Maître Éric TINCHANT pour rédiger l'acte de vente.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**- DECIDE de la vente du lot 6 de la Zone d'activités de la Gare de Bantzenheim tel que figurant au procès-verbal d'arpentage et au plan établi par Monsieur Éric HERNANDEZ, géomètre expert à Mulhouse, d'une surface de 23,17 ares au prix de 70.104,00€ soixante-dix mille cent quatre euros Hors Taxes (10,10 ares au prix de 2.800,00 € HT l'are soit 28.280,00€ HT et 13,07 ares au prix de 3 200 € HT l'are soit 41.824,00 € HT) aux associés de la SCI de la Hardt en cours de constitution, MM Pierre CORDIER et Arnaud MERCIER, et Mme Ingrid GARTNER;**

**- MANDATE Maître TINCHANT, notaire à Rixheim, pour rédiger l'acte de vente.**

**POUR : 24**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

## 6- Informations et divers

Madame LAEMLIN rappelle que le prochain Bureau se tiendra le 11 avril à 20h00.

Monsieur VONFELT demande qui est l'auteur de l'analyse sur la recevabilité du recours contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunal. Madame LAEMLIN lui répond qu'elle s'est appuyée sur les services de la Communauté de Communes. Monsieur SASSO ajoute que la jurisprudence citée est disponible sur le site « Legifrance ».

Monsieur HATTENBERGER expose au Conseil les grandes lignes du Budget primitif 2016 du SIVOM chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

**La séance est levée à 22 h 09.**